

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
4 EMBLEMENTS RÉSERVÉS

N° 124/ 2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande présentée par la Mairie

Considérant la nécessité de réserver 4 places de parking sur « Route Nouvelle » en face de la salle polyvalente, 50 voie Général Augier.

ARRETE :

Article 1 : Quatre places de stationnement seront réservées sur le parking de la salle polyvalente « Route Nouvelle » le 22 juillet 2023, toute la journée pour les organisateurs du Festival International de la Chorale en Provence.

Article 2 : Des barrières de signalisation seront mises à disposition par le service technique de la Mairie afin d'en avertir les usagers.

Le présent arrêté sera affiché sur le site par le service technique communal.

Article 3 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 11/07/2023

Affiché en Mairie le 11/07/2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 11/07/2023